

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal											13/2016		
Total memb	23	Exercice	23	Convoc	10/03	Prés.	15	Abs	8	Proc.	4	Votants	19

Par suite d'une convocation en date du dix mars deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le quinze mars deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée.

Absents excusés : JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc. ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : JOLIBERT Marie-Christine à ESCANDE Jacques, LEVENARD Christian à GARCIA Pierre, CAZANAVE Véronique à SARRAIL Claudine, ANGLADE Jordane à BIARD Ludovic.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Révision du régime indemnitaire

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une modification des délibérations n°62/2010 du 10.05.2010 et n°53/2015 du 23.06.2015, prises dans le cadre du régime indemnitaire du personnel, est nécessaire. En effet, certaines catégories de personnels ont des missions liées à des procédures évolutives et complexes, qui exigent des compétences particulières demandant technicité, polyvalence et spécificité, notamment en matière de :

- Urbanisme,
- Finances, comptabilité, ressources humaines,
- Marchés publics
- Législation en matière d'élections et Etat Civil.

Madame le Maire propose d'affecter :

1° Une Indemnité d'Administration et de Technicité, à compter du 01/04/2016, affectée d'un coefficient multiplicateur d'attribution individuelle de 7.00 appliqué au montant de référence sur la base du montant annuel règlementaire correspondant à chaque grade concerné :

- Adjoint Administratif Principal de 2° classe,
- Adjoint Administratif de 1° classe.

2° Une Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires, à compter du 01/06/2016, affectée d'un coefficient multiplicateur d'attribution individuelle de 2.24 appliqué au montant de référence sur la base du montant annuel règlementaire correspondant à chaque grade concerné :

- Rédacteur.

Le montant de ces primes sera indexé sur la valeur du point de la fonction publique.

Madame le Maire établira les arrêtés nominatifs qui préciseront les missions des agents et le taux des IAT.

Ces indemnités seront versées mensuellement au prorata du temps de travail (y compris les congés pour longue maladie et longue durée) aux agents titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale. Les montants votés seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'Etat.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-2016 0315-1302016-DE


LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la proposition de mise à jour du régime indemnitaire tel que présenté par Madame le Maire,
- **Autorise** Madame le Maire à prendre les arrêtés nominatifs qui préciseront les missions des agents et le taux des IAT et IFTS,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire



Nicole QUILLIEN
Pierre GARCIA



REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-2016 0315-1302016-DE